

Paris, le 9 juillet 1999 n°215/D130

Formation INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES  
ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

---

Réunion du 26 mai 1999

Compte rendu de l'examen de l'avant-projet  
de programme statistique pour 2000

PROJET D'AVIS

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SÉANCE

AVIS D'OPPORTUNITÉ

ANNEXES

---

PROJET D'AVIS

---

proposé par la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie le 26 mai 1999

1. Le Conseil prend acte de la croissance des besoins en information statistique exprimés par la Commission européenne, qui se traduisent en particulier par la réalisation d'études pilotes non obligatoires visant à élargir le contenu des **règlements sur les statistiques structurelles et conjoncturelles d'entreprises**. Sans remettre en cause le bien-fondé de ces demandes, il souhaite qu'elles restent compatibles avec les moyens des services producteurs et avec la nécessaire maîtrise de la charge pesant sur les entreprises.
2. Le Conseil constate avec intérêt l'entrée en application du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles. Il note que la France devra pour s'y conformer engager plusieurs actions avant la fin de la période transitoire s'achevant en décembre 2002, notamment pour mettre en place des **indices des prix à la production sur le marché extérieur, des indices d'entrées de commandes**, et améliorer la qualité et les délais de l'**indice de la production industrielle**. Il encourage l'INSEE, le SESSI et le SCEES, en liaison avec les organisations professionnelles agréées, à adapter le dispositif des enquêtes de branche pour atteindre ces deux derniers objectifs.
3. Le Conseil réaffirme les avantages du système **INTRASTAT** actuel qui permet de répondre à la diversité des besoins tant macro que micro-économiques des administrations et des milieux professionnels. Il fait part de ses réserves face aux mesures qui affecteraient la qualité (délais, périodicité) des statistiques, notamment le système dit du "flux unique". Il souligne par ailleurs que la facilitation du travail des entreprises doit être poursuivie par la mise au point d'outils modernes de déclaration (Internet notamment) et d'aide au classement des marchandises dans la nomenclature combinée.
4. Le Conseil recommande qu'une réflexion soit engagée sur la meilleure manière de prendre en compte les **liens permanents entre production et importation**, en examinant les conséquences éventuelles sur la collecte et en veillant à ne pas alourdir la charge pour les entreprises.
5. Le Conseil se félicite de l'accent mis par les services producteurs sur la poursuite de l'amélioration de la **qualité des résultats statistiques** et sur la mise en place d'outils permettant de mieux assurer et mesurer cette qualité. Cet effort est sensible dans de nombreux domaines : sur ce point, le Conseil encourage vivement la poursuite des travaux de mise en cohérence des résultats des enquêtes de branche avec ceux de l'enquête annuelle d'entreprise et du commerce extérieur. Il approuve le principe d'une charte de qualité relative à l'exécution de l'ensemble des enquêtes de branche. Il souhaite que ce type de démarche puisse être étendu aux autres enquêtes statistiques.
6. Le Conseil, conformément à son avis sur le programme à moyen terme, encourage les services statistiques à poursuivre leurs travaux dans le domaine de l'**énergie** en liaison avec les opérateurs professionnels, pour assurer la permanence de données de qualité suite à la déréglementation de ce secteur. Plus généralement, il souligne la nécessité d'organiser des systèmes d'information permettant de disposer de statistiques et d'indicateurs tout en préservant la confidentialité nécessaire au respect des règles de concurrence en vigueur.
7. Le Conseil rappelle le vif intérêt qu'il porte à l'enquête sur les moyens consacrés à la **recherche** dans les entreprises, dimension essentielle de l'investissement immatériel, et insiste sur la nécessité de dégager les moyens permettant la réalisation de l'ensemble du programme des statistiques de la recherche en 2000.
8. Le Conseil encourage vivement le **ministère de la Défense** à poursuivre les travaux qu'il a engagés pour améliorer le système d'information dans son domaine, tout en respectant les obligations de confidentialité spécifiques, notamment dans la perspective de restaurer dans la base 1995 de l'IPI une bonne couverture des industries concernées.

---

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

---

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2000 à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie réunie le 26 mai 1999

INSEE - DIRECTION DES STATISTIQUES D'ENTREPRISES

- Département de l'industrie et de l'agriculture
- Département Système statistique d'entreprises
- Division Enquêtes de conjoncture

SECRETARIAT D'ETAT A L'INDUSTRIE

- Sous-direction Ingénierie et coordination statistiques du SESSI
- Observatoire de l'énergie

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

- Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires du SCEES

SECRETARIAT D'ETAT AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT

- Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services de la DECAS

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

- Bureau des études statistiques sur la recherche de la SDES

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

- Bureau des études statistiques

PREMIER MINISTRE

- Mission d'observation statistique, d'étude et de documentation sur les médias du SJTI

BANQUE DE FRANCE

- Direction de la conjoncture
- Direction des entreprises

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA  
FORMATION INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES  
ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE  
- 26 mai 1999 -

---

Présidents : M. Yvonick RENARD, Directeur à la Fédération des industries mécaniques  
M. Benoît MANGENOT, Secrétaire général de l'ANIA

Rapporteurs : Mme Véronique MOYNE, Chargée de la sous-direction Ingénierie et coordination  
statistiques du SESSI  
M. George DECAUDIN, Chargé de la sous-direction des industries agricoles et  
alimentaires du SCEES

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

Introduction

I - Suivi des avis donnés sur le programme 1999 (Mme MOYNE, M. DECAUDIN)

II - Thèmes particuliers

1. Questions européennes

- . L'application du règlement structurel (Mme MOYNE)
- . L'application du règlement conjoncturel (M. EURIAT, INSEE)
- . L'application du règlement INTRASTAT (M. LEQUILLER, INSEE, M. LHERITIER, DGDDI)
- . Débat

2. Énergie : point sur les sources statistiques (M. LAVERGNE, Observatoire de l'énergie)

3. Suivi des travaux du groupe de travail « Rapprochement enquêtes de branche/enquêtes  
annuelles d'entreprise »  
Rapprochement des enquêtes dans les IAA (M. DECAUDIN)

III - Examen des avant-projets de programmes statistiques 2000

1. Exposé synthétique (Mme MOYNE, M. DECAUDIN)

2. Débat

3. Examen des projets d'enquêtes pour avis d'opportunité :

- . enquêtes de branche dans les IAA, les exploitations forestières et scieries (SCEES)
- . enquêtes statistiques Presse (SJTI - Mission d'observation statistique, d'étude et de documentation sur les médias)

IV - Projet d'avis de la formation (Mme AMIEL)

## LISTE DES PARTICIPANTS

Mme	AMIEL Marie-Hélène	Secrétaire générale adjointe du CNIS
Mme	BENATTAR Lydie	Université Paris IX
M.	BOEDA Michel	INSEE
M.	BOURGOIN Philippe	FFTB
M.	BRION Philippe	INSEE
Mme	CONSTANTIN Florence	ONIFLHOR
M.	DAUDE Christian	FIEEC
M.	de CASTELNAU Béatrice	CCFA
M.	de JOUVENCEL Tanneguy	Comité du label
Mme	de LAMÉRIE Odile	INSEE
M.	de LAVERNÉE Gérard	MEDEF
M.	DECAUDIN Georges	SCEES
M.	DELAPORTE Maurice	L'Alliance 7
Mme	DUPRESSOIR Sophie	OFIVAL
Mme	DUTRECH Véronique	Secrétariat général du CNIS
M.	ETIENNE Sadi-Claude	APCM
M.	EURIAT Michel	INSEE
M.	GODINOT Alain	INSEE
M.	GRANDJEAN Jean-Pierre	INSEE
M.	HÉBERT Michel	INSEE
M.	LAVERGNE Richard	Observatoire de l'énergie
M.	LAZEGA Emmanuel	LASMAS
M.	LE BRUN Pierre	DECAS
M.	LEQUILLER François	INSEE
M.	LHERITIER Jean-Louis	DGDDI
M.	LIENHARDT Jean	INSEE
M.	LOMBARD Bernard	COPACEL
M.	MANGENOT Benoît	ANIA
M.	MERON Monique	MENRT/SDESE
M.	MOREAU Sylvain	INSEE
Mme	MOYNE Véronique	SESSI
Mme	PARIS Jacqueline	INSEE
M.	PAURON Michel	Ministère de l'Agriculture - DGAL
M.	POINAT François	Ministère de la Défense
M.	QUELENNEC Michel	SESSI
M.	RENARD Yvonick	MEDEF
M.	REY José	SCEES
M.	ROUSSEL Patrice	INSEE
M.	TEURLAY Jean-Claude	SCEES
M.	VACHER Jean-François	Ministère de la Défense
M.	WILQUIN Michel	FMMNF

*Absents excusés*

M.	CARRETTE Hervé	Service Ht Fonct. défense
M.	LE LAY Yann	CFCA
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
M.	TISSEUIL Jean-Luc	FEDEREC

M. RENARD et M. MANGENOT ouvrent la séance.

En introduction, M. RENARD souligne :

- . le changement de base des comptes nationaux (passage en base 95) ;
- . la présentation d'un avant-projet de programme statistique par le Bureau des études statistiques du ministère de la Défense ;
- . l'entrée en vigueur du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles qui bénéficie d'une attention particulière de la part des autorités monétaires.

M. RENARD regrette, par contre, que les programmes présentés dans cette formation ne fassent pas le lien avec la problématique de l'emploi. Par ailleurs, il souhaite que soit marqué en 2001 le cinquantième anniversaire de la loi sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique.

## **I - Suivi des avis donnés sur le programme 1999**

### ***Comptes nationaux en base 95***

M. DECAUDIN : Les premiers résultats ont été publiés mi-mai et les séries longues seront diffusées progressivement d'ici fin 1999, soit dans de meilleurs délais que lors du passage à la base 80. Les modifications conceptuelles ou d'évaluation ont fait l'objet d'un dossier de presse de l'INSEE, fin avril, et d'articles dans *Economie et Statistique* (n°s 318 et 321-322) et dans le *Courrier des Statistiques* (n°87-88). Séries et documentation sont disponibles sur le site Internet de l'INSEE ([www.insee.fr](http://www.insee.fr)). Enfin le CNIS organise le 28 juin une *Rencontre* sur le sujet.

### ***Information aux niveaux régional et local***

Mme MOYNE annonce que les travaux entrepris par le SESSI pour obtenir l'information à ces niveaux, sans alourdir la charge des entreprises, devraient être achevés en 1999.

### ***Accès aux données individuelles des déclarations fiscales BIC***

M. DECAUDIN : Un protocole INSEE-DGI-SCEES a été signé en janvier 1999 dans ce sens. Une déclaration a été adressée à la CNIL pour les données relatives aux entreprises individuelles. Il en sera également question dans l'exposé synthétique sur les avant-projets de programmes 2000 (annexe III).

### ***Redéfinition des outils de traitement d'enquêtes du SCEES***

Une étude préalable a été menée au SCEES sur ce projet dont les contours ont été redéfinis et les sous-ensembles identifiés. A partir de septembre, des moyens seront affectés à cette opération (cf. annexe III).

### ***Mondialisation des échanges commerciaux***

Le comité de pilotage de l'enquête Mondialisation, qui doit être réalisée par le SESSI, le SCEES et l'INSEE, a tenu une première réunion début avril ; un représentant d'EUROSTAT est membre de ce comité.

La mondialisation et ses conséquences en matière de statistiques font l'objet de plusieurs groupes de travail animés par EUROSTAT auxquels participe la France. Un premier groupe préconise dans son rapport, entre autres, un suivi régulier des transactions internationales internes aux GET (groupes d'entreprises transnationaux). Un autre groupe, plus restreint, réfléchit aux modalités de ce suivi.

### ***Recherche***

Mme MERON : Si la collecte de l'enquête sur les moyens consacrés à la recherche dans les entreprises a pu être réalisée dans les délais prévus, la situation reste délicate en raison de la diminution des effectifs affectés à ces travaux. Aussi la reconduction du vœu semble nécessaire pour améliorer la situation.

Les enquêtes dans le domaine de l'**énergie** font l'objet d'un point particulier de l'ordre du jour (cf. II-2).

**Enquêtes thématiques trans-sectorielles (vœu 3 de l'avis général)**

Mme MOYNE informe que l'enquête sur les éco-activités a été réalisée sur le terrain pour l'industrie et pour les services. Les résultats de l'enquête annuelle sur les investissements protégeant l'environnement sur l'exercice 1997 seront publiés très prochainement.

**Suivi des commandes (vœu 8 de l'avis général)**

La faisabilité d'un indicateur sur le sujet sera exposée par M. EURIAT (cf. point II-1).

**Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) (vœu 10, avis général)**

M. ROUSSEL informe que le groupe de travail préconisé par le CNIS sur l'observation statistique du développement de ces technologies et de leur impact sur l'économie est en cours de lancement. Le groupe sera présidé par M. LOMBARD, Ambassadeur délégué aux investissements internationaux. En tant que rapporteur, M. ROUSSEL sera assisté de M. HEITZMANN, du SESSI, et de Mme DUMARTIN, du département des Prix à la Consommation, des Ressources et des Conditions de Vie des Ménages de l'INSEE. De nombreuses personnalités en dehors du CNIS ont déjà manifesté leur intérêt pour ce groupe.

**Débat**

M. RENARD : La situation en matière de connaissance de la R&D ne peut continuer à se dégrader ; ceci contredit le discours actuel en faveur de l'investissement immatériel. Il conviendrait de sensibiliser le ministère concerné.

Une coordination des travaux sur la mondialisation doit être réalisée avec la formation Monnaie, finance, balance des paiements qui s'intéresse également au thème.

M. DE LAVERNÉE : Sur quelles sources repose, dans les comptes nationaux en base 95, l'évaluation des investissements des entreprises en logiciels informatiques ? L'INSEE venant de publier les résultats de l'enquête sur les investissements, les données disponibles permettent-elles de distinguer les investissements classiques de ceux, matériels et immatériels, qui relèvent des NTIC, de l'informatique ? Si ce n'est pas le cas, ce point sera-t-il traité dans le groupe de travail sur les nouvelles technologies ?

M. LEQUILLER confirme l'intégration de l'investissement en logiciels dans la formation brute de capital fixe des entreprises et des administrations dans les comptes en base 95. La source de base est l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) Industrie dont les résultats ont été extrapolés à partir des études d'un cabinet privé. Il est envisagé par la suite d'exploiter les questions sur le sujet dans l'EAE de 4<sup>e</sup> génération (EAE4G) sur l'ensemble des secteurs.

M. ROUSSEL : Les questions sur les dépenses de logiciel font en effet partie du tronc commun des EAE4G.

L'objectif du groupe sur les NTIC est de coordonner les initiatives déjà prises au sein du système statistique public pour observer le développement et l'impact de ces technologies, de vérifier leur adéquation à la demande d'information nationale et internationale et d'identifier les lacunes et les évolutions dans le domaine.

M. QUELENNEC : Si la formation le souhaite, le groupe NTIC abordera les investissements en question. Le groupe devra également décider s'il convient de reconduire l'enquête réalisée par le SESSI sur l'automatisation et l'informatisation et selon quelle périodicité. D'après les résultats de l'enquête sur l'exercice 1995, le quart des investissements des entreprises industrielles était consacré à l'informatique, aux réseaux, à l'automatisation...

M. GRANDJEAN : Les investissements immatériels figurent parmi les thèmes d'intérêt prioritaires, qui vont faire l'objet d'une consultation organisée par EUROSTAT auprès des États-membres.

## II - Thèmes particuliers

### 1. Questions européennes - Application des divers règlements dans l'industrie

- **Le règlement relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises** (Mme MOYNE)  
(cf. « Note sur l'application du règlement du Conseil européen du 30.12.96 concernant les statistiques structurelles sur les entreprises » du 23/4).

Ce règlement constitue une structure commune pour la collecte, le traitement, la transmission et l'évaluation des statistiques d'entreprises des pays de l'UE (Union européenne). Il comprend 16 articles généraux et 5 modules. Le premier module est commun à tous les secteurs et les quatre autres précisent les variables sectorielles dont industrielles (module 2).

Les **axes de développement** envisagés porteraient sur : l'extension du module commun à d'autres services ; l'ajout de modules sur des secteurs particuliers comme la banque, les fonds de pension et les services aux entreprises ; l'ajout de variables ou de ventilations (par exemple sur la sous-traitance) dans les modules existants.

En termes d'**application**, début 1999, des données définitives sur l'exercice 1996 et des données préliminaires sur 1997 ont été transmises à EUROSTAT, sur la majorité des variables demandées. L'information émanant de différentes sources (EAE, SUSE, SIRENE, enquêtes sur les consommations d'énergie (EACEI) et sur les investissements pour protéger l'environnement), il convient de fournir toutes les variables exigées et d'élaborer des données cohérentes.

Des **difficultés** sont prévisibles si des statistiques sont demandées sur les unités d'activité économique ou sur des variables faisant l'objet d'études pilotes comme les dépenses de marketing. Un problème de cohérence se pose également entre les données fournies dans le cadre de ce règlement et les données de production PRODCOM.

La collaboration avec EUROSTAT doit être poursuivie pour définir les priorités, réfléchir sur des concepts opérationnels et sur les méthodes à retenir concernant les entreprises transnationales. Deux préoccupations doivent être rappelées : la limitation de la charge statistique pesant sur les entreprises et le retour d'informations aux services statistiques nationaux et aux utilisateurs.

#### Débat

M. RENARD : Avant d'engager une révision de ce règlement, il conviendrait de veiller à son application dans tous les États-membres et d'attendre les conclusions du groupe de travail européen sur les conséquences de la mondialisation.

M. GRANDJEAN : Lors d'une réunion récente, EUROSTAT a informé que tous les États-membres ont fourni des résultats relatifs à 1996, compte tenu des dérogations. Mais des problèmes de confidentialité des données se posent et rendent impossible la diffusion de quelques résultats sur la zone euro à 15. Un niveau de détail pertinent de publication des données reste donc à trouver.

Les thèmes d'intérêt prioritaires, objet de la consultation précédemment évoquée, devraient être arrêtés lors de la prochaine réunion des directeurs de statistiques d'entreprise en octobre. Quelques directions générales de la Commission ont d'ores et déjà formulé des demandes très importantes de données, qui posent problème en termes de charge.

En réponse à M. DE LAVERNÉE, Mme MOYNE précise que le module général couvre les services aux entreprises qui pourraient, par ailleurs, faire l'objet d'un module sectoriel spécifique.

- **Le règlement sur les statistiques conjoncturelles** (M. EURIAT)  
(cf. « Note sur l'application du règlement du Conseil européen du 19 mai 1998 concernant les statistiques conjoncturelles » n°52/E301/ME/CM du 14 avril).

Le règlement comporte 4 annexes relatives respectivement à l'industrie, à la construction, au commerce de détail et réparation, aux services.

Chaque État-membre a désigné un coordonnateur qui participe au groupe de travail chargé de mettre au point l'application du règlement sur des points généraux (comme la méthodologie), sur des points particuliers tels que les dérogations, et d'élaborer les règlements correspondants.

La question de la **nomenclature de synthèse européenne**, souhaitée par la France, s'inscrit parmi les points généraux. Or, actuellement, seule l'annexe du règlement relative à l'industrie prévoit la fourniture de données selon de grands groupements (non précisés) et, par ailleurs, une recommandation de la Commission préconise des RAE (regroupements pour l'analyse économique) qui couvrent l'ensemble de l'activité économique. Un questionnaire a été envoyé récemment aux États-membres pour connaître leurs pratiques et une *Task Force* va se réunir en juin sur le sujet.

L'adoption, difficile, de ce règlement a été conclue en raison de l'échéance de l'UEM (Union économique et monétaire) et des besoins de la BCE (Banque centrale européenne). Sous cette même pression, le Conseil a émis une recommandation présentée au CPS (Comité du programme statistique) visant à ce que les pays se conforment au règlement **dès 2001**, notamment pour l'industrie manufacturière. Mais on peut se demander si la qualité des statistiques conjoncturelles harmonisées doit être sacrifiée à l'urgence. Le CPS avait d'ailleurs pris l'initiative dès l'an dernier de proposer un tableau de bord pour les besoins de la BCE, réalisé à partir des statistiques nationales existantes.

La France a demandé des **dérogations** pour :

- . **les délais de transmission**, notamment de l'IPI (indice de la production industrielle) et des indices de chiffres d'affaires ;

- . la réalisation **d'indices des prix à la production sur le marché extérieur** : l'INSEE a entamé une réflexion, en concertation avec les utilisateurs internes et externes, pour couvrir les branches les plus pertinentes. Pour les autres branches, des indices de valeurs unitaires seront fournis dans un premier temps.

- . la fourniture **d'indices d'entrées de commandes** : l'option retenue par l'INSEE, en concertation avec les services enquêteurs concernés dans l'industrie manufacturière, est d'introduire dans les enquêtes de branche des questions sur le sujet.

A l'occasion du dialogue qui sera entamé avec les organisations professionnelles agréées (OPA) sur ce dernier point, l'amélioration de la qualité et des délais de fourniture des données pour l'IPI sera également abordée.

- **Le règlement INTRASTAT**

M. LEQUILLER présente les réflexions en cours au niveau européen sur les statistiques relatives aux **échanges extérieurs pour la balance des paiements** (BDP) à venir. Le ministre français de l'Economie, des Finances et de l'Industrie a adressé un mémorandum au Conseil ECOFIN où il faisait part de ses inquiétudes sur la qualité des indicateurs du tableau de bord de la zone euro. Un groupe statistique a alors été mis en place par le Comité économique et financier (CEF) ; son rapport fixe cinq priorités en matière de statistiques : des comptes nationaux trimestriels au niveau de la zone euro, les indicateurs infra annuels de finances publiques, la fourniture dans des délais brefs d'indicateurs conjoncturels et une réflexion sur les statistiques de BDP notamment intra communautaire.

C'est le Comité des statistiques monétaires, financières et de balance des paiements (CMFB) qui a été chargé de rédiger un rapport sur une vision à 10 ans des BDP dans le nouveau contexte de l'UEM.

Les rapports du CEF et du CMFB vont très probablement converger pour proposer de **limiter INTRASTAT** aux données nécessaires au suivi macro-économique de la zone euro. Sont à l'origine de ces propositions les instituts statistiques du Royaume uni et des Pays Bas, certaines banques centrales (qui redoutent des difficultés de collecte auprès des banques en raison de la monnaie unique), ainsi qu'une volonté d'adapter les statistiques aux réalités et aux besoins futurs de l'UEM.

Les propositions du CMFB sur les statistiques d'échanges extérieurs nécessaires au niveau européen pour les utilisateurs macro-économistes dans dix ans sont résumées dans l'annexe I. En conclusion, ces statistiques seraient nécessaires dans un moindre détail et selon une périodicité plus espacée que ne l'exige actuellement INTRASTAT. Il résulte de ces propositions une demande de **simplification** du règlement et l'application d'une plus grande **subsidiarité** pour les besoins des États-membres.

M. LHERITIER : Concernant **INTRASTAT**, un compromis a été atteint entre le Parlement et le Conseil pour procéder à quelques **simplifications**, s'inspirant du système français ; la création d'une **nomenclature** spécifique aux échanges au sein de l'UE est, quant à elle, en passe d'être abandonnée.

Dans le cadre du comité communautaire qui réfléchit sur l'avenir des statistiques du commerce extérieur, les débats s'articulent autour d'une plus large **subsidiarité** des États-membres. La Commission, qui s'attache à considérer les besoins propres de l'UE, propose un système INTRASTAT qui permettrait aux États-membres d'établir les données détaillées à partir d'un système de **flux unique**, les données agrégées continuant à être établies à partir d'une collecte à l'introduction et à l'expédition.

## Débat

M. RENARD : Les travaux présentés par M. EURIAT touchent l'appareil statistique et les enquêtes. Un dialogue devra donc être relancé prochainement avec les acteurs concernés. L'introduction dans les enquêtes de branche de questions sur les commandes, information souhaitée depuis de nombreuses années, est positive et devrait récupérer l'information conjoncturelle et professionnelle existante.

Même si la France a une position nuancée par rapport à l'analyse du CEF, restreindre l'appareil statistique aux seuls besoins communautaires des macro-économistes révèle le peu de cas qui est fait des autres acteurs de l'UE. La subsidiarité évoquée pour les besoins des États-membres traduit un peu plus de considération mais présente des inconvénients car elle limite l'information dont pourront disposer les PME sur l'ensemble de l'UE. Mais M. LEQUILLER a bien précisé qu'il ne s'agissait que des besoins strictement nécessaires aux utilisateurs macro-économistes au niveau communautaire.

Concernant le commerce extérieur, la notion de flux unique évoquée par M. LHERITIER mérite attention. Mais les réflexions sur la mondialisation et la complexification des entreprises auront certainement un impact sur le système d'observation des échanges.

Il serait également intéressant de réfléchir à un meilleur couplage des enquêtes entre tous les opérateurs d'un même marché. L'observation disjointe de la production et de la distribution ne renvoie plus à la réalité des entreprises. Il est souhaité qu'une nouvelle catégorie d'enquête interroge producteurs et importateurs, faisant ainsi le pendant avec l'observation du flux unique des expéditions susmentionné.

M. BOEDA : Aucune référence n'est faite au projet de refonte du système harmonisé applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2002. C'est un instrument de cadrage dans lequel la nomenclature combinée et les relations des systèmes intra et extra UE s'inscriront.

Le tableau distribué par M. LEQUILLER fait référence au niveau PRODCOM apparemment suffisant. Pourquoi en effet fournir des données plus détaillées sur les échanges extérieurs que sur la production ? Mais c'est à partir du détail disponible de la nomenclature combinée qu'il est possible d'inventer des combinaisons intéressantes à suivre en termes de production, les rubriques utilisées dans le commerce extérieur étant parfois mal adaptées.

M. DELAPORTE : La refonte du système harmonisé ne semble pas porter à grande conséquence dans le domaine alimentaire.

M. RENARD : La révision à venir tient compte de demandes anciennes mais ne prend pas acte du profond remaniement souhaité, annoncé pour 2007. Mais, de fait, le système harmonisé sera toujours beaucoup plus détaillé que ne le souhaite la BCE.

Pour conclure, les représentants de l'État français dans les instances européennes sont invités à se concerter le plus possible et à prendre en compte la diversité des besoins.

## 2. Energie : point sur les sources statistiques (M. LAVERGNE)

(cf. document préparatoire « Les statistiques sur l'énergie - un point sur les sources », n°129/D130 du 29 avril)

A la notion de produit énergétique classique qui englobe les combustibles minéraux fossiles, le pétrole, le gaz, etc. s'ajoute depuis peu le concept de services énergétiques proposés par des entreprises commerciales, indépendants de la source d'énergie utilisée.

Des **statistiques publiques** sur l'énergie sont nécessaires en France pour les besoins des comptes nationaux et pour répondre aux exigences du règlement PRODCOM, mais également en raison de la politique énergétique menée en matière de sécurité d'approvisionnement, de compétitivité et de préservation de l'environnement. En outre, l'énergie présente des enjeux de sécurité intérieure et extérieure, à l'origine de différentes dispositions réglementaires.

Le système statistique de l'énergie, en termes d'**offre**, a longtemps reposé sur une collecte administrative, sous-produit d'une activité de contrôle. Les statistiques sur **la demande**, développées plus tardivement, sont basées notamment sur l'EACEI du SESSI et du SCEES, le panel de SECODIP qui observe les transports des ménages, ainsi qu'un suivi par le CEREN des consommations pour le résidentiel et le tertiaire à partir de différentes enquêtes.

Enfin, l'Observatoire de l'énergie (OE) réalise pour EUROSTAT une enquête visant à assurer la transparence des prix au consommateur final industriel.

Cet appareil statistique est en pleine **mutation** depuis la création du marché unique, le remaniement de la loi pétrolière et la libéralisation progressive des marchés de l'énergie. L'apparition de nouveaux opérateurs et la création d'une instance de régulation suite à la libéralisation du secteur de l'électricité en cours va rendre plus complexe l'appréhension statistique du domaine. D'ailleurs, en raison de la baisse généralisée de la qualité et de la quantité de statistiques constatée suite aux dérèglementations, EUROSTAT prépare un rapport sur l'état du système statistique énergétique européen.

Mais les pouvoirs publics doivent continuer à disposer de statistiques fiables pour mener leur politique énergétique, répondre aux engagements européens et établir des bilans au niveau régional.

Suite aux recommandations du groupe de travail du CNIS sur l'allègement de la charge statistique des entreprises, le SESSI et l'OE ont mis en place un groupe de travail sur la refonte des enquêtes statistiques de l'énergie. Par ailleurs, les conclusions de la mission de Mme WAGNER sur les besoins du système statistique public dans le domaine de l'électricité sont très attendues.

## Débat

M. RENARD : Des enjeux importants pour l'appareil statistique sur l'énergie découlent des réformes structurelles en cours. L'énergie a toujours fait l'objet d'une grande attention de la part des pouvoirs publics, pour preuve le traité CECA qui prend fin en 2002. D'autre part, il faut saluer les solutions apportées aux problèmes relatifs à la statistique énergétique dans le projet de loi sur l'électricité. Les résultats et orientations de l'OE devraient être présentés régulièrement au CNIS. Mais si l'appareil statistique repose sur une collecte administrative, il est souhaité qu'il ne soit pas utilisé à des fins fiscales.

Mme MOYNE : Le groupe de travail sur la refonte des enquêtes de l'énergie réunit des représentants du SESSI et de l'OE, mais également du SCEES, de l'INSEE et de la direction générale de l'Énergie et des Matières premières en tant que de besoin. Les questions techniques relatives aux enquêtes y sont traitées puis présentées aux comités de pilotage des enquêtes. La contribution de Mme WAGNER permettra de faire avancer les travaux.

En réponse à M. RENARD, M. LAVERGNE précise que le Conseil d'orientation de l'OE sera informé des travaux du groupe, mais qu'il est davantage en charge des méthodes de comptabilité de l'énergie.

### 3. Suivi des travaux du groupe de travail « Rapprochement enquêtes de branche/enquêtes annuelles d'entreprise » : rapprochement des enquêtes dans les IAA (M. DECAUDIN)

Suite aux recommandations du groupe de travail du CNIS pré-cité, des actions ont été menées au SCEES pour améliorer la qualité des données disponibles sur les activités des entreprises agro-alimentaires, en rapprochant les facturations obtenues dans les EAE et dans les enquêtes de branche (EB). Les travaux du SCEES n'ont jusqu'à présent porté que sur les activités qui font l'objet d'enquêtes directes menées par le Service, pour des raisons de limitation de moyens. Les actions ont concerné les deux sources majeures de divergence soulignées par le groupe de travail :

- les **écarts de champ** : le problème est résolu à la base par l'articulation quasi automatique entre EAE et EB. Toute entreprise ayant déclaré une activité donnée dans l'EAE est intégrée dans l'EB sur la classe NAF correspondante.
- les **écarts de déclaration** : depuis deux ans, des confrontations individuelles régulières ont permis de signaler les anomalies de déclaration en cours d'enquêtes. Mais pour des raisons de moyens, seules les divergences les plus importantes ont été traitées. Il doit être noté que les confrontations conduisent à une amélioration mutuelle des EAE et des EB.

De plus, pour tenter de résoudre les incohérences à la source, les notices explicatives de l'EAE ont été améliorées et signalent les produits les plus courants et les erreurs de classement récurrentes.

Suite à ces actions, l'analyse du ratio des facturations reconstituées à partir des enquêtes de production sur les facturations issues des EAE 1995-96-97 met en évidence (cf. graphiques en annexe II) :

- une **réduction** importante des incohérences de champ entre EAE et enquêtes directes ;
- une **amélioration durable** de la cohérence des déclarations (cas des activités de l'industrie laitière -groupe 155- traitées en 1997) ;

- la **nécessité de travaux** pour un certain nombre de branches qui font l'objet d'enquêtes par les OPA, même si la consolidation progressive de l'interrogation PRODCOM a déjà permis une amélioration de la qualité des données.

Le traitement des incohérences sur les activités qui font l'objet d'enquêtes hors SCEES est plus difficile car il implique plusieurs partenaires mais également parce que les champs de compétence des OPA ne coïncident pas avec le découpage de la NAF. Aussi dans un premier temps, le SCEES envisage, pour ces enquêtes, de mettre en place un système de vérification en continu des champs d'interrogation des EAE et EB indirectes. Dans le cadre de la rénovation des outils de traitement des enquêtes dans les IAA précédemment évoquée, à compter de septembre, une équipe sera chargée au SCEES de constituer et gérer un fichier des unités enquêtées dans les IAA (FUN). Les divergences de déclarations de grandes entreprises seront traitées dans un deuxième temps.

Des confrontations des données PRODCOM avec celles des déclarations d'exportation s'avèrent utiles et seront autant que possible menées, en collaboration avec les Douanes.

## **Débat**

M. MANGENOT se félicite que le SCEES et l'ANIA oeuvrent dans le même sens pour améliorer la qualité des données. Mais les graphiques mettent en évidence des différences étonnantes entre les données PRODCOM et EAE pour certaines activités.

M. DELAPORTE : S'il existe des écarts de champ entre les EAE et les enquêtes de production relatives aux activités de l'Alliance 7, ceux constatés dans les graphiques n'en demeurent pas moins impressionnants. Et pour conforter les propos de M. MANGENOT, les professionnels de l'alimentaire se félicitent des moyens affectés par le SCEES au fichier FUN, projet soutenu depuis de nombreuses années.

L'Alliance 7 appuie les priorités retenues par le SCEES pour traiter les écarts entre les deux systèmes d'enquêtes. Néanmoins si la recherche de solution avec les OPA est nécessaire, elle pourrait rencontrer des réticences de la part de ces organismes.

M. RENARD rappelle qu'une source de divergence peut provenir du fait que les EAE sont calées sur les exercices comptables et fiscaux et les EB sur les années civiles alors que la saisonnalité du monde alimentaire est très prononcée.

## **III - Examen des avant-projets de programmes statistiques 2000**

### **1. Exposé synthétique** (Mme MOYNE, M. DECAUDIN) cf. Annexe III

### **2. Débat**

M. RENARD : Les études envisagées par le SESSI et le SCEES à partir des fichiers des déclarations annuelles de données sociales confortent la remarque introductive sur le lien nécessaire entre la sphère productive et les questions d'emploi et de revenus.

La démarche « Très grandes entreprises » de l'INSEE est certainement fondée en raison de la complexification des sociétés et ne doit certainement avoir aucun rapport avec la création d'une nouvelle sous-direction en charge des grands groupes à la DGI...

En réponse à une question de M. RENARD sur l'artisanat, Mme AMIEL informe qu'un vœu concernant les travaux de la DECAS a été émis par la formation Commerce, services et a également été formulé dans l'avis général.

### **Qualité**

M. DE JOUVENCEL : Le Comité du label suit avec intérêt les travaux sur la qualité des enquêtes. Des « chartes » de qualité relatives aux enquêtes de branche sont en cours d'élaboration dans la perspective de leur examen par le Comité du label, selon les engagements pris suite au rapport sur l'allègement de la charge statistique.

Qu'en est-il des travaux sur la qualité dans le domaine des EAE, dans le cadre européen ? Le Comité du label pourrait-il être destinataire des chartes de qualité, le cas échéant, et envisager le réexamen des EAE, qui, en tout état de cause, doivent être revues en 2001 ?

M. GRANDJEAN : EUROSTAT a le souci d'accompagner les données produites dans le cadre des règlements communautaires d'indicateurs de leur qualité. Un projet de règlement de la Commission, soumis au CPS, définit quelques indicateurs (et leur méthode de calcul) sur les statistiques structurelles d'entreprise, à charge pour EUROSTAT de les agréger. Ce type de pratique est également préconisé dans un texte en préparation sur l'enquête sur le coût et la structure de la main-d'oeuvre.

M. DELAPORTE souhaite que le Comité du label fasse preuve de souplesse lors de l'examen des enquêtes de branche réalisées par les OPA et recommande que seules des modifications essentielles soient formulées.

M. DE JOUVENCEL informe que lorsque les « chartes » de qualité, globales, élaborées par le SESSI et le SCEES seront validées, ces services prendront contact avec les OPA pour leur application. Les modalités de passage au Comité de label, en l'état actuel, n'envisagent pas un examen individuel des enquêtes, et seront définies en cas de difficultés.

### **Seuil de 20 salariés dans les EAE**

M. MANGENOT : Le relèvement permanent du seuil d'interrogation de l'EAE dans les IAA à 20 salariés pose problème même si des estimations peuvent être réalisées à partir des données BIC. Il en résultera une perte d'information sur des secteurs, en particulier les secteurs émergents comme celui de la boulangerie industrielle.

M. DECAUDIN : En fait, tous les ans, des données statistiques seront produites sur les entreprises de moins de 20 salariés :

- . par le SCEES, par l'exploitation directe des données BIC ; seules les variables spécifiques à l'EAE ne seront plus fournies mais elles sont souvent peu importantes pour les unités de cette taille.
- . les données BIC seront également utilisées par l'INSEE pour actualiser, dans le cadre de la stratégie d'interrogation des petites entreprises de l'EAE, les résultats de l'enquête sur les petites entreprises industrielles, réalisée tous les quatre ans sur le champ des unités de moins de 20 salariés.

### **Défense**

M. RENARD : Les travaux du ministère de la Défense pour décrire l'économie de cette filière sont très importants. L'établissement de la correspondance entre la liste des produits à double usage (militaire et civil) et la nomenclature combinée serait très utile.

M. EURIAT souligne également l'intérêt des travaux statistiques du ministère de la Défense et souhaite une prise en compte de cette branche importante de l'industrie française que constitue l'armement pour la base 95 de l'IPI.

## **3. Examen des projets d'enquêtes pour avis d'opportunité**

. *Enquêtes de branche dans les IAA, les exploitations forestières et scieries*

**L'avis d'opportunité favorable** est accordé à ces enquêtes présentées en vue de leur examen par le Comité du label évoqué lors de cette réunion (cf. avis joint).

. *Enquêtes statistiques Presse* : en l'absence d'un représentant du SJTI, Mme AMIEL présente les deux enquêtes en question : une enquête détaillée portant sur 3 500 titres ; une enquête rapide auprès de 500 éditeurs de presse. La demande d'une telle information est ancienne (1945). Un comité de pilotage sera mis en place.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** (cf. avis joint).

## **IV - Projet d'avis de la formation (Mme AMIEL)**

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'Assemblée plénière (cf. p. 2).

Mme MOYNE informe que le cédérom Entreprises 1999 contiendra, outre les données de l'EAE Industrie, des statistiques sur le commerce de gros et les services aux entreprises.

M. RENARD et M. MANGENOT remercient les participants et lèvent la séance.

---

**Adoption du compte rendu**

Rédactrice : Véronique DUTRECH

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du CNIS avant le 6 août (tél. : 01 41 17 52 67). Ces modifications seront prises en compte dans le rapport annuel d'activité 1999.

---

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES, OU DISTRIBUÉS EN SÉANCE\*

---

- Extrait du rapport du CNIS n° 48 : Avis sur les programmes statistiques 1999
- Questions européennes :
  - . « Note sur l'application du règlement du Conseil européen du 30.12.96 concernant les statistiques structurelles sur les entreprises », Mme MOYNE - synthèse distribuée en séance
  - . « Note sur l'application du règlement du Conseil européen du 19 mai 1998 concernant les statistiques conjoncturelles », M. EURIAT
  - . « Propositions du CMFB concernant les statistiques d'échanges extérieurs nécessaires au niveau européen pour les utilisateurs macro-économistes »\*
- « Les statistiques sur l'énergie - un point sur les sources », M. LAVERGNE
- Rapprochement enquêtes de branche/enquêtes annuelles d'entreprise dans les IAA : ratio Prodcom/EAE 1995-96-97\*
- Avant-projets de programmes statistiques 2000

## AVIS D'OPPORTUNITÉ



Paris, le 9 juillet 1999 n°216/D13O

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquêtes de branche dans les IAA, les exploitations forestières et les scieries

*Programme : 2000 et années suivantes*

*Émetteur : SCEES*

Les enquêtes en référence ont été présentées à la formation Industrie, industries agro-alimentaires, énergie, au cours de sa réunion du 26 mai 1999, suite à la demande du CNIS de réexaminer les enquêtes menées régulièrement depuis plusieurs années.

Il s'agit d'un système d'enquêtes qui constitue un pilier essentiel de la statistique industrielle, et qui fonctionne depuis de nombreuses années.

Les enquêtes sont réalisées selon les branches d'activité soit directement par le SCEES, soit par l'intermédiaire d'organismes professionnels ou interprofessionnels agréés par les pouvoirs publics en vertu de l'article 4 de la loi 51-711 du 7 juin 1951.

Ces enquêtes ont de très nombreux utilisateurs : les entreprises elles-mêmes, directement ou par l'intermédiaire de leurs organisations professionnelles, les administrations économiques, les comptes nationaux, et de façon générale l'ensemble des milieux économiques.

Elles répondent en outre à deux règlements européens :

- le règlement PRODCOM du 19 décembre 1991 sur les statistiques de production communautaire ;
- le règlement du 19 mai 1998 concernant les statistiques conjoncturelles.

Dans chaque branche d'activité, le principe général est de coupler :

- une enquête annuelle exhaustive sur la production détaillée, en quantité et en valeur, qui permette de répondre à l'objectif de connaissance des marchés (via la comparaison avec les données du commerce extérieur), et qui satisfasse les besoins du règlement PRODCOM.

- une enquête mensuelle légère, sur échantillon, centrée sur la production en quantité physique de quelques « produits-témoins », qui permette un suivi économique conjoncturel et alimente l'IPI élaboré par l'INSEE dans des conditions conformes au règlement sur les statistiques conjoncturelles.

Dans certains cas, ce schéma général peut être adapté en fonction des besoins exprimés par les organismes professionnels (par exemple une enquête trimestrielle ou semestrielle plutôt qu'une enquête annuelle).

Les résultats sont diffusés dans les publications du SCEES (*Le bulletin mensuel, Données chiffrées IAA* pour les résultats annuels) et dans les publications des organismes professionnels.

Un retour des résultats statistiques est assuré auprès des enquêtés par le SCEES et par les organismes professionnels.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable**.

Paris, le 9 juillet 1999 n°217/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ**  
**Enquêtes statistiques Presse**

*Programme : 2000 et années suivantes*

*Emetteur : Mission d'observation, d'étude et de documentation sur les médias (MOEDM/SJTI)*

Les enquêtes en référence ont été présentées à la formation Industrie, industries agro-alimentaires, énergie, au cours de sa réunion du 26 mai 1999.

Sont concernées l'enquête statistique sur la presse écrite et l'enquête statistique rapide sur la situation de la presse écrite, toutes deux annuelles.

L'origine de la demande est ministérielle (1945). Les premiers utilisateurs des résultats sont la sous-direction de la presse du SJTI, le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et les professionnels de la presse et des activités connexes (industries papetière et graphique). Au-delà, les résultats de cette enquête sont demandés par tous ceux qui s'intéressent à la presse écrite (sociétés d'études, banques, chercheurs, étudiants ...).

L'enquête détaillée comporte un questionnaire éditeur (activités de l'entreprise, composition du capital, nature de la régie publicitaire), et un questionnaire par titre édité (périodicité, tirage, diffusion, prix, poids, papier, et données comptables sur l'exploitation du titre, recettes et charges). Environ 1 500 éditeurs sont interrogés pour 3 500 titres. L'enquête rapide auprès de 500 éditeurs (questionnaire allégé) vise à donner une première tendance dès le mois de juin. Les résultats sont présentés par famille de titres.

Ces enquêtes sont les enquêtes de branche de la presse, l'unité de base est le titre, par rapport à l'enquête annuelle d'entreprise du SESSI qui est l'enquête de secteur.

Le temps de réponse dépend du nombre de titres ; en fait, la charge réelle dépend moins de ce dernier facteur que du fait que, pour être correctement renseigné, le questionnaire doit passer dans trois services différents (fabrication, ventes et diffusion, comptabilité).

Le groupe de pilotage envisagé comprendra la sous-direction presse du SJTI, la Fédération nationale de la presse française et un représentant de chaque grande famille interrogée dans l'enquête (information nationale, régionale et locale, presse professionnelle, spécialisée grand public, gratuits).

Les résultats sont publiés dans les *Tableaux statistiques de la presse* (Documentation française) pour l'enquête détaillée et dans les *Chiffres clés de la presse* pour l'enquête rapide. Les chiffres clés sont diffusés à tous les éditeurs et aux intervenants sur le secteur.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable**.

## ANNEXES



***Annexe I***

**Propositions du CMFB concernant les statistiques d'échanges extérieurs nécessaires au niveau européen pour les utilisateurs macro-économistes**

***Annexe II***

**Rapprochement enquêtes de branche/enquêtes annuelles d'entreprise dans les IAA**

## Formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie

### EXPOSÉ SYNTHÉTIQUE DES AVANT-PROJETS DE PROGRAMMES STATISTIQUES 2000

*Véronique MOYNE, Georges DECAUDIN, rapporteurs de la formation*

L'impact des obligations liées aux **règlements européens** et les conséquences de l'évolution du contexte extra statistique pèsent fortement sur la définition des programmes statistiques en 2000. Un effort soutenu pour améliorer la **qualité** des données et indicateurs caractérise également cette année, cette mise en avant de la qualité prenant une forme habituelle, mais aussi des orientations nouvelles (charte qualité...).

#### 1. Statistiques, indicateurs et analyses infra-annuels

L'application du **règlement européen** sur les statistiques conjoncturelles impose dès janvier 2003, la confection de données et d'indicateurs nouveaux (indices d'entrées de commandes, prix à l'exportation) et le raccourcissement des délais de production de l'Indice de la production industrielle. Suite aux réflexions menées par l'INSEE, le SESSI et le SCEES fin 1998-début 1999, il a été décidé d'une part, d'utiliser les enquêtes de branche comme support général des questions sur les **commandes** et d'autre part, de développer une **politique d'amélioration de la qualité des enquêtes de branche** notamment dans le cadre du Comité du label (élaboration d'une charte de qualité et approfondissement des travaux de confrontation des résultats avec ceux des Enquêtes annuelles d'entreprise et des Douanes). Ces réflexions devraient également déboucher sur un programme d'actions fixant des priorités, en concertation avec les organisations professionnelles agréées. Une réflexion générale sur les modalités de collecte accompagnée d'expérimentations devrait aussi être menée dans le domaine des **prix de production sur les marchés à l'exportation**.

Par ailleurs, la déréglementation de **l'électricité** devrait amener un réaménagement des circuits d'information existants.

Les **travaux menés régulièrement pour améliorer la qualité** et assurer l'adaptation des données et des indicateurs à l'évolution du contexte, concerneront principalement :

- l'achèvement de la couverture du champ de l'enquête sur les *prix de production sur le marché intérieur* et la poursuite du travail de mensualisation de ces indices pour les industries agroalimentaires ;
- la mise en production de la base 95 de *l'Indice de la production industrielle (IPI)* ;
- l'amélioration de la couverture des enquêtes mensuelles de branche dans certaines activités des IAA dans la limite des moyens propres du SCEES (eaux minérales en 1998, eaux de source et aliments pour animaux de compagnie en 1999, charcuterie si possible en 2000) ;
- l'étude de la faisabilité d'une mise en place de nouvelles séries-témoins sur l'armement pour l'IPI en 2000. Si le principe d'une enquête statistique était retenu, une demande d'avis d'opportunité pourrait être formulée à l'automne auprès de la formation Système productif ;
- la ré estimation des outils de prévision basés sur les *Enquêtes de conjoncture* de l'INSEE en nouvelle nomenclature et en base 95 des comptes nationaux ;
- la possible extension de l'Enquête de tendance de la Banque de France auprès des entreprises de services à d'autres secteurs sensibles à la conjoncture (report de 1998 et 1999) et l'aménagement de l'Enquête mensuelle de conjoncture par inclusion des mois d'été (opération débutée en 1998 dans le cadre des orientations à moyen terme 1994-1998), ainsi que la poursuite de l'adaptation des enquêtes à l'euro ;
- la poursuite de l'amélioration de la qualité des *statistiques du commerce extérieur*, grâce à la mise en place d'un module de contrôle sur données agrégées, à une politique de vérifications des déclarations des entreprises et à l'exploitation de la nouvelle Enquête sur le coût des services liés au commerce

extérieur (taux CAF/FAB). Les actions engagées depuis 1993 pour consolider le système INTRASTAT sont poursuivies, en particulier, les contrôles de l'exhaustivité des informations collectées. En 2000, la Douane procédera à plus de 10 000 vérifications auprès des entreprises, grâce aux rapprochements avec les déclarations de chiffre d'affaires et aux informations figurant dans la base européenne de recoupement ;

- le projet TVA pour le *traitement des données fiscales infra-annuelles* sera achevé en 2000, avec la prise en compte du champ variable et le traitement des données " immobilisations " ;

- la mise en place de *l'Enquête sur les produits, les charges et les actifs (PCA)*, qui prend la suite de l'actuelle Enquête stocks, produits et charges.

Enfin, la généralisation de **l'utilisation des nouvelles technologies** de l'information et de la communication se poursuit au niveau de la diffusion dans de nombreux services. Celle-ci concerne également de plus en plus la collecte et permet de développer ainsi une voie importante pour diminuer la charge statistique des entreprises.

Ainsi, les déclarations pour les redevables de la déclaration d'échanges de biens (DEB) pour les échanges réalisés au sein de l'Union européenne, sont facilitées grâce au développement de l'offre douanière en matière d'EDI et, dans le cadre communautaire, d'un outil d'aide au classement des produits dans la nomenclature combinée. Par ailleurs, un bilan des premières expériences de *collecte par Internet* des résultats des enquêtes mensuelles de branche du SESSI sera effectué afin de déterminer les prolongements à venir de l'opération.

## 2. Statistiques et synthèses structurelles

### 2.1 Statistiques sur les entreprises

#### 2.1.1 Enquête annuelle d'entreprise (EAE)

En raison de contraintes fortes sur l'évolution de ses effectifs, le SCEES doit infléchir son programme à moyen terme, et envisager dès l'an 2000 **le relèvement permanent du seuil d'interrogation de l'EAE à 20 salariés** sur l'ensemble des secteurs de sa responsabilité, rejoignant ainsi le seuil du SESSI. Les entreprises de moins de 20 salariés enquêtées jusqu'ici rejoindraient le schéma général de traitement des petites entreprises industrielles par l'INSEE : interrogation par enquête tous les quatre ans, estimations basées sur les données BIC dans l'intervalle. Seules les coopératives agricoles, pour lesquelles la source BIC est mal adaptée, continueraient à être enquêtées dans l'EAE.

**La mise en place de la quatrième génération de l'EAE** s'est révélée plus lourde que prévue, et devrait s'achever en 2000. Par contre-coup, elle a retardé la réalisation d'autres travaux d'investissement. Dans ces conditions, les services enquêteurs souhaitent une stabilité du questionnaire pour permettre de rentabiliser les efforts accomplis.

#### 2.1.2 Sources administratives et synthèses

##### 2.1.2.1 Données comptables d'origine fiscale BIC

**La première application de la "stratégie petites entreprises"** aux entreprises industrielles de moins de 20 salariés interviendra comme prévu début 2000, avec l'utilisation par l'INSEE des données BIC sur l'exercice 1998 pour actualiser l'enquête sur les petites entreprises industrielles (EPEI) menée sur 1997.

Le SCEES a obtenu **l'accès aux données individuelles BIC sur les IAA**, ce qui lui permettra de mobiliser cette source d'information pour de nouveaux types d'analyses. Le SESSI développera également des travaux à partir de cette source, dès que les fichiers pourront lui être transmis.

**Les délais de transmission à l'INSEE des données comptables BIC par la DGI devraient être sensiblement raccourcis** dans un avenir proche. Ceci permettra à l'INSEE d'avancer le calendrier de traitement des rapprochements avec les données EAE dans le cadre de SUSE.

### 2.1.2.2 Déclarations annuelles de données sociales (DADS)

Le SESSI et le SCEES se proposent chacun d'utiliser dès que possible les fichiers des **déclarations annuelles de données sociales (DADS)** : le SESSI à des fins d'étude sur les rémunérations, les qualifications et les structures par âge des emplois dans l'industrie, le SCEES pour suivre les évolutions d'emploi salarié aux niveaux régional et infra-régional.

### 2.1.2.3 Système intermédiaire d'entreprises (SIE)

La mise en application à l'INSEE en 1999-2000 **d'un outil rénové de système intermédiaire d'entreprises (SIE)** accroîtra les possibilités d'analyses sectorielles détaillées : le SIE est en effet l'instrument privilégié du passage des données de la comptabilité d'entreprise aux synthèses de la comptabilité nationale.

## 2.1.3 Le règlement de décembre 1996 sur les statistiques structurelles d'entreprises

L'application de ce règlement fait l'objet d'une période transitoire pendant laquelle les États peuvent bénéficier de dérogations. Dans ce cadre, la France a répondu à ses obligations en adressant début 1999 les données définitives sur 1996, ainsi que les données préliminaires sur 1997. Les données définitives sont établies principalement par l'INSEE à partir de la source SUSE, alors que les données préliminaires sont élaborées par le SESSI et le SCEES à partir de l'EAE. Compte tenu en particulier du raccourcissement attendu d'obtention des données SUSE, les délais de réponse normaux prévus par le règlement à partir de l'exercice 1999 devraient être tenus ; des procédures spécifiques devront toutefois être mises en place pour certains points particuliers, notamment pour l'estimation des entreprises de moins de 20 salariés lors des résultats préliminaires à partir de l'exercice 1999.

## 2.2 Statistiques détaillées sur les produits

Elles sont issues des enquêtes de branche, généralement annuelles, qui permettent en particulier de répondre au règlement PRODCOM. Conformément aux orientations à moyen terme, l'effort des services enquêteurs (SESSI et SCEES) portera sur **l'amélioration des délais et de la qualité**.

La transmission à EUROSTAT des premiers résultats 1997 a pu être réalisée dès septembre 1998. L'objectif immédiat est d'accroître le nombre de rubriques transmises à cette échéance. En retour, il est souhaitable qu'EUROSTAT accélère la mise à disposition des données collectées par l'ensemble des pays.

Les actions menées pour assurer **la cohérence avec les facturations par branche des enquêtes annuelles d'entreprise** seront poursuivies et généralisées progressivement aux enquêtes déléguées aux organisations professionnelles. A cet effet, la mise en place à l'automne 1999 d'une équipe de projet permettra au SCEES d'accélérer la constitution de son fichier central des unités enquêtées, outil de base d'une bonne cohérence des champs d'interrogation. Les **confrontations avec les déclarations douanières** seront également développées.

Enfin, dans le cadre de la présentation des enquêtes de branche au Comité du label, des réflexions sont engagées entre le SESSI, le SCEES et l'INSEE sur **l'élaboration d'une charte de qualité** couvrant aussi bien les enquêtes infra-annuelles que les enquêtes annuelles.

## 3. Enquêtes, études thématiques et sectorielles

L'année 2000 sera marquée par la collecte des résultats de **l'enquête Mondialisation**, réalisée par le SESSI, le SCEES et la division Commerce de l'INSEE. Elle fournira des données notamment sur la part des flux commerciaux intra-groupe. Les questionnaires de cette future enquête devraient être personnalisés, pour faciliter la tâche des entreprises interrogées, grâce à la collaboration des différents services statistiques, notamment de l'INSEE et des Douanes. Par ailleurs, la direction générale des Douanes participe activement aux divers groupes de travail européens chargés d'une part, de définir un système d'information sur l'impact de la mondialisation des marchés et d'autre part, de l'harmonisation des méthodes de contrôles des déclarations.

Le SCEES pourrait en outre préparer en 2000 une enquête à réaliser en 2001 sur un thème spécifiquement IAA, ainsi qu'une enquête triennale sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme, qui doit en principe être renouvelée en 2001. Le SESSI débutera quant à lui les travaux de préparation de l'enquête Innovation communautaire (à réaliser en 2001), à laquelle le service statistique de la Recherche participera comme en 1997. Le SESSI envisage aussi, si ses moyens le lui permettent, la préparation d'une *autre enquête thématique*. Par ailleurs, suivant les conclusions du groupe CNIS sur les technologies de l'information et de la communication, des travaux sur ce domaine pourraient être envisagés.

Les travaux concernant la mise en place des enquêtes rénovées sur la consommation d'**énergie** seront poursuivis, en collaboration avec le SCEES et les utilisateurs. Toutefois, leur mise en production dans une forme rénovée ne pourra intervenir avant 2001, en fonction des moyens disponibles. En revanche, l'enquête annuelle sur les investissements protégeant l'**environnement** menée par le SCEES et le SESSI, devrait être réalisée en 2000 sous sa forme " rénovée ".

Le SCEES continuera de participer au groupe de travail "**lait et produits laitiers**" d'EUROSTAT. Des options devraient être prises en 2000 sur l'éventuel établissement de statistiques sur le contenu en protéine des produits laitiers. La position française consiste à proposer une méthode d'estimation basée sur l'utilisation de coefficients de composition moyenne par produits, issus d'analyses en laboratoire, plutôt qu'une enquête statistique directe auprès des entreprises.

Des travaux nouveaux s'appuyant sur l'exploitation de sources administratives et d'enquêtes existantes, seront développés pour analyser les **petites entreprises** et leur compétitivité, ainsi que l'emploi non salarié.

Un compte satellite complet et définitif de la **Défense** pourrait voir le jour et être publié dans le courant de l'année 2000. Une étude complémentaire présentant des séries longues (1980-1997) et permettant de mettre en évidence les grandes tendances et les évolutions structurelles du domaine devrait également être disponible. Par ailleurs, les informations agrégées qui découleront du recensement des marchés publics pourront alimenter et enrichir le chapitre correspondant de l'*Annuaire statistique de la défense* à partir de 2000.

La mise en place de l'enquête rénovée sur la **recherche** auprès des entreprises prend en compte le souci d'allègement de la charge statistique des entreprises et des préoccupations nouvelles en matière de questionnement. La chaîne de traitement révisée sera opérationnelle et tiendra également compte du passage à l'euro. De plus, les enquêtes sur la recherche publique ont été harmonisées, en collaboration avec les autres services du ministère producteurs de chiffres et un compte satellite de la recherche sera disponible suivant la méthodologie mise au point en 1999. Parallèlement, la rénovation des sorties de résultats se poursuit.

Enfin, le système d'enquêtes **Presse** sera également rénové en 2000.

## 4. Outils généraux, répertoires et méthodes

### 4.1 Répertoires et outils connexes

Les travaux de l'INSEE concernant le projet OREADE de rénovation du système de répertoires, et en particulier le projet SIRENE 3 de rénovation de SIRENE suivent leur cours conformément au programme à moyen terme.

La rénovation d'OCEAN a commencé en 1999 : l'objectif de l'INSEE est de construire un outil générique de tirage et de coordination d'échantillons, en élargissant ses possibilités d'application à un maximum d'enquêtes.

La base de données CITRUS sur les restructurations d'entreprises sera en l'an 2000 en situation normale de production vis-à-vis des EAE, et fournira en particulier aux services enquêteurs des enveloppes de restructurations indispensables aux calculs d'évolutions sectorielles significatives et coordonnées.

La définition des contours des groupes par l'INSEE verra ses délais raccourcis, en réponse aux besoins des nombreux utilisateurs : ainsi les contours de 1998 devraient être disponibles en mars 2000.

Dans les services enquêteurs, le SESSI poursuivra la rénovation de son fichier unique de lancement d'enquêtes. Le SCEES de son côté accélérera les travaux engagés en 1998 sur une refonte de son dispositif de traitement et de rapprochement d'enquêtes, le premier objectif étant la constitution et la mise à jour régulière d'un fichier central d'entreprises permettant une définition correcte des champs d'interrogation des enquêtes de branche ; dans ce cadre, des échanges réguliers d'information et d'expériences seront organisés avec l'INSEE et le SESSI pour assurer la compatibilité et la non-redondance des outils.

#### **4.2 Autres outils généraux et développements méthodologiques**

Comme prévu au programme à moyen terme, l'INSEE poursuivra son action de développement et de coordination méthodologiques.

Concrètement, l'accent sera mis en 1999 et 2000 sur la détermination et le calcul d'indicateurs de qualité dans la cadre du règlement sur les statistiques structurelles d'entreprises, en liaison avec EUROSTAT.

Autre priorité du programme à moyen terme, le développement d'un système documentaire sur les outils et concepts de la statistique d'entreprise : après un accent mis en 1999 sur les EAE, les travaux se poursuivront en s'intégrant dans le cadre du système documentaire d'OREADE.

Les expérimentations exploratoires de collecte de données auprès de grands groupes continueront : il s'agit en particulier de voir dans quelle mesure il est possible et fructueux de mobiliser dans le cadre de la statistique d'entreprises de l'information élaborée par ces groupes sur les "unités économiques" les composant, et qui sont différentes des unités légales.

Des réflexions nouvelles sont également lancées en 1999 et devraient déboucher sur des expérimentations en 2000 : elles concernent la mise en place d'un logiciel général de traitement d'enquêtes thématiques ou régionales, ainsi qu'un outil facilitant la prise en compte d'une collecte multi-sources sur une même unité statistique. De telles collectes multi-sources, combinant des données d'origines différentes, paraissent en effet appelées à se développer dans le futur.